



2 / 2022

Relations Suisse-UE: il est temps d'agir, maintenant

02.02.2022

L'essentiel en bref

Les milieux économiques se prononcent clairement en faveur des accords bilatéraux. Après l'échec des négociations sur l'accord-cadre, ceux-ci s'érodent de plus en plus. Le secteur des technologies médicales, les banques, les fournisseurs d'électricité et la recherche suisse sont directement concernés. Des mesures sont prioritaires dans ces quatre domaines. Parallèlement, le Conseil fédéral est invité à prendre des décisions de principe en matière de politique européenne. Régler les questions institutionnelles est important. Dans ce domaine, l'économie a besoin d'une synchronisation des accords dits d'intégration au marché et d'une procédure de règlement des différends. Une solution serait d'associer des solutions sectorielles à des règles générales.

Contact et questions

Dr. Jan Atteslander

Responsable du département Économie extérieure, membre de la direction élargie

François Baur

Responsable Affaires européennes

www.dossierpolitik.ch

Position d'économie suisse

- L'érosion de la voie bilatérale nuit à la place économique suisse et à l'UE. Elle nuit également aux intérêts stratégiques communs des deux partenaires.
- Le Conseil fédéral est invité à agir, maintenant, pour débloquer la politique européenne et assurer la pérennité de la voie bilatérale. L'économie refuse d'attendre davantage.
- Des solutions doivent être trouvées en priorité dans les domaines de la Bourse et des institutions bancaires, des technologies médicales, de la recherche et de l'approvisionnement en électricité.
- Les entreprises suisses ont besoin de sécurité juridique dans leurs relations économiques avec l'UE. Pour cela, une clarification des aspects institutionnels est indispensable. Une des options consiste à associer une approche sectorielle à des règles globales.
- En matière de politique intérieure et extérieure, des mesures sont nécessaires pour renforcer l'économie d'exportation.

Position stratégique de la Suisse en matière de politique européenne

Après l'échec de l'accord-cadre le 26 mai 2021, la politique européenne de la Suisse est en crise. Celle-ci se manifeste, notamment, dans les domaines suivants:

- L'UE refuse de mettre à jour l'accord bilatéral sur les obstacles techniques au commerce.
- L'UE refuse d'associer la Suisse au programme-cadre de recherche de l'UE «Horizon Europe» (2021-2027) conformément à l'accord bilatéral sur la recherche.
- Toutes les négociations sur les accords bilatéraux dits d'intégration au marché sont bloquées.

L'érosion des accords bilatéraux dits d'intégration au marché et de coopération a donc commencé et cause des dommages (cf. chapitre «Le blocage de la politique européenne nuit à l'économie»). La position stratégique de la Suisse est la suivante: malgré des dommages potentiels considérables, le Conseil fédéral n'a pas ni de plan concret sur la manière de minimiser ces dommages, ni pour l'avenir de la politique européenne dans son ensemble. En revanche, il a été annoncé qu'un état des lieux serait dressé au cours des deux prochaines années et qu'un dialogue politique avec l'UE serait recherché. Il n'est toutefois pas dans l'intérêt de l'économie suisse d'attendre aussi longtemps. D'autres mesures de l'UE contre les intérêts économiques de la Suisse sont possibles. Après la rencontre avec le conseiller fédéral Ignazio Cassis le 15 novembre 2021, l'UE a exigé du gouvernement suisse un engagement et une feuille de route contraignante – et ce, jusqu'à la prochaine rencontre. Celui-ci a dû être reporté après l'annulation du WEF.

Analyse SWOT du point de vue de la Suisse

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Innovante et résiliente, l'économie exportatrice suisse a bien surmonté la pandémie jusqu'ici. • La Suisse reste un investisseur important au sein de l'UE et son quatrième partenaire commercial. • Les Suisses soutiennent les accords bilatéraux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Conseil fédéral n'a pas de solution de remplacement. • L'accord sur les obstacles techniques au commerce s'érode. • Pas d'association de la Suisse au programme Horizon Europe, pas de négociations en vue d'un accord sur l'électricité
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Les pays voisins (surtout l'Autriche, l'Allemagne et la France) sont attachés à de bonnes relations CH-UE. • La Suisse et l'UE ont des politiques, des valeurs et des intérêts identiques dans de nombreux domaines (Organisation mondiale du commerce OMC, contrôle des exportations, sanctions, etc.) • La Suisse est un pôle de recherche important en Europe ; qualité des universités. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'érosion de l'accès aux marchés concerne 50 % de toutes les exportations suisses (autrement dit, 20 % du PIB seraient affectés négativement). • L'UE laisse s'éroder complètement les accords bilatéraux I : la Suisse participe aux programmes de recherche en tant qu'État tiers, des reconnaissances de l'équivalence de la réglementation sont bloquées dans le domaine financier, protection des données, etc. • Sans accord sur l'électricité, pas de garantie de la stabilité du réseau ni de sécurité d'approvisionnement en Suisse • Des évolutions réglementaires au sein de l'UE créent des obstacles non tarifaires au commerce.

Le blocage de la politique européenne nuit à l'économie

Érosion des accords

→ L'érosion des accords bilatéraux avec l'UE affecte la place économique suisse.

En raison du manque de volonté de la Commission européenne d'adapter les accords bilatéraux d'intégration au marché existants aux modifications de l'acquis communautaire, l'érosion de la possibilité pour la Suisse de participer au marché intérieur européen se fait déjà sentir directement et concrètement dans différents domaines. Elle touche en particulier les PME locales et les secteurs innovants à forte valeur ajoutée et fortement exportateurs. Les multinationales disposant de grandes installations de production en Suisse sont également touchées.

Services financiers

- Non-reconnaissance de l'équivalence de la réglementation boursière par l'UE

La place boursière suisse SIX et les entreprises cotées à la Bourse suisse sont concernées par la non-reconnaissance de l'équivalence de la réglementation boursière suisse par l'UE (depuis juillet 2019). La mesure de sauvegarde prise par le Conseil fédéral a jusqu'à présent permis d'éviter que le négoce de titres de participation suisses ne quitte notre pays. Cette non-reconnaissance a toutefois aussi des conséquences négatives sur les activités européennes des entreprises cotées en Suisse ^[1].

- Blocage des procédures d'équivalence ouvertes / révision complète de la législation européenne sur les services financiers concernant les pays tiers, ce qui entrave l'accès au marché des services bancaires

Les possibilités pour les établissements bancaires suisses de fournir depuis la Suisse des services à leurs clients dans l'UE sont de plus en plus limitées en raison du blocage des procédures de reconnaissance d'équivalence. En outre, on constate au sein de l'UE une tendance à rendre plus difficile les opérations transfrontalières des banques des pays tiers, y compris donc pour la Suisse. La délocalisation partielle de certains services financiers vers l'UE ne pourra pas compenser le préjudice probable résultant de l'impossibilité d'accéder au marché. En outre, ces délocalisations nuisent à la place financière suisse.

Obstacles techniques au commerce

- Mise à jour bloquée de l'accord relatif à l'évaluation de la conformité (ARM) pour les dispositifs médicaux

L'industrie suisse des technologies médicales est déjà concernée, puisqu'elle doit exporter ses produits vers le marché intérieur européen depuis le 26 mai 2021, selon les conditions s'appliquant aux pays tiers. Les coûts d'adaptation uniques de l'industrie sont estimés à 110 millions de francs et les coûts récurrents annuels à quelque 75 millions de francs ^[2]. Comme les dispositifs médicaux de l'UE doivent

également être importés en Suisse aux conditions des pays tiers, des problèmes se posent, car cela n'est pas rentable pour l'importation de petits volumes. Un huitième environ de tous les dispositifs médicaux importés aujourd'hui depuis l'UE pourrait être concerné. Les simplifications décidées temporairement par la Suisse, fin décembre 2021, pour l'importation de produits de l'UE sont donc saluées par le secteur.

- Blocage prévisible pour d'autres produits industriels

En 2023, un règlement sur les machines devrait remplacer la directive européenne actuelle sur les machines. Celui-ci devrait s'appliquer à partir de 2025/2026. À partir de là, les machines suisses concernées seront traitées comme des produits provenant d'un pays tiers. Dans la pratique, seule une minorité de machines est soumise à une obligation de certification par un tiers. Néanmoins, les coûts d'adaptation pour la branche sont estimés à 300 voire 700 millions de francs, les coûts récurrents annuels à 250 voire 500 millions de francs ^[3].

La révision de la législation sur les médicaments devrait également entrer en vigueur à partir de 2025/2026. Le secteur pharmaceutique suisse sera concerné tout particulièrement. On s'attend à des coûts d'adaptation de 450 à 900 millions de francs, et à des coûts récurrents annuels compris entre CHF 250 et 700 millions de francs ^[4].

En résumé, la non-actualisation de l'ARM risque d'entraîner des coûts annuels supplémentaires allant de 0,6 à 1,3 milliard de francs pour les branches concernées.

Recherche et innovation entrepreneuriale

La Suisse n'est pas pleinement associée aux programmes de recherche de l'UE «Horizon Europe», Euratom, Digital Europe et ITER. Cela entraîne des inconvénients pour le site de recherche et d'innovation suisses. Pour un tiers de tous les programmes de recherche, la Suisse est totalement exclue; pour les autres, il faut un financement direct de la Suisse. De plus, la direction de projets par des institutions suisses est exclue – or celle-ci est très importante pour les institutions de recherche de pointe.

L'encouragement de l'innovation au sein des entreprises est également affecté négativement. Les start-up et les PME sont concrètement affectées, car elles ne reçoivent plus de contributions pour des projets d'innovation internationaux.

Secteur de l'électricité / sécurité d'approvisionnement

L'UE refuse de conclure un accord bilatéral sur l'électricité avec la Suisse. Cette exclusion de la Suisse du marché européen de l'électricité occasionne des coûts en constante augmentation, de 120 millions de francs par an environ, voire plus de 300 millions de francs en 2030 ^[5]. En outre, il faut s'attendre, à partir de 2025 au plus tard, à des difficultés d'approvisionnement durant le semestre d'hiver et à un risque accru de pannes de courant. Les coûts d'un black-out sont estimés à 4 milliards de francs par jour ^[6]. Toute l'économie en serait ainsi affectée. Enfin, la stabilité du réseau n'est plus assurée, car l'UE souhaite exclure la Suisse des plateformes

de coordination européennes pour l'électricité et de l'ENTSOE – l'association représentant plusieurs gestionnaires de réseau de transport d'électricité de nombreux pays à travers l'Europe.

Intérêts économiques communs de la Suisse et de l'UE

→ Les accords bilatéraux d'accès aux marchés ont fait leurs preuves au cours des 20 dernières années, et ce pour les deux parties.

Les accords bilatéraux d'accès aux marchés sont d'une grande importance économique, tant pour la Suisse que pour l'UE.

Accord sur la libre circulation des personnes

Plus de 1,4 million de citoyens européens vivent et travaillent actuellement en Suisse [7]. En outre, 340 000 citoyens de l'UE viennent chaque jour travailler en Suisse en tant que frontaliers. Les frontaliers génèrent un revenu professionnel moyen de 27 milliards de francs par an, qui est imposé dans les régions voisines proches de la frontière [8]. Les citoyens de l'UE, généralement bien qualifiés, contribuent largement à la compétitivité de l'économie suisse.

Accord sur les transports terrestres

Grâce à l'accord sur les transports terrestres, la Suisse est parfaitement intégrée dans le réseau de transport européen. Le secteur logistique suisse [9], le site industriel, mais aussi l'UE en profitent: chaque année, 900 000 camions en provenance de l'UE traversent la Suisse sans subir de retards importants. Il y a aussi des aspects environnementaux positifs: l'accord sur les transports terrestres contribue largement au financement du transfert sur le rail du transport de marchandises à travers les Alpes.

Accord sur le transport aérien

L'accord sur le transport aérien a permis d'élargir le choix de liaisons aériennes – notamment vers l'UE – et de faire baisser les prix. Ceci est d'une grande importance pour les entreprises internationales en Suisse. L'aéroport de Zurich, en tant que hub international, a lui aussi considérablement profité de sa participation à l'espace aérien européen. De son côté, l'UE profite largement de l'utilisation de l'espace aérien suisse, qui est l'un des plus denses d'Europe (au cours des onze dernières années, la Suisse a enregistré 1,2 million de mouvements aériens par an en moyenne, dont la moitié sont des vols de transit).

Accord sur les obstacles techniques au commerce (ARM)

Cet accord a permis aux entreprises industrielles suisses de s'intégrer avec succès dans des chaînes de valeur régionales. Elles sont également d'importants fournisseurs d'entreprises de l'UE. Grâce à la participation réciproque au marché et à des normes industrielles harmonisées, la Suisse et les régions voisines de l'UE ont fusionné pour devenir le premier site industriel d'Europe^[10]. Les entreprises des deux côtés de la frontière en profitent. La diversité des produits en Suisse s'en trouve également renforcée (les dispositifs médicaux, par exemple). Pour les fabricants de l'UE de produits dont les volumes de vente en Suisse sont faibles, la non-actualisation de l'ARM crée de nouvelles barrières commerciales. Celles-ci concernent un huitième environ de tous les dispositifs médicaux commercialisés en Suisse par exemple.

Recherche et innovation

Les programmes de recherche de l'UE apportent une contribution importante à l'amélioration de la capacité d'innovation et, en fin de compte, de la compétitivité internationale de toute l'Europe. Avec l'EPFZ et l'EPFL, deux hautes écoles parmi les 20 meilleures du monde participeraient au programme «HorizonEurope»^[11]. En outre, plus de 40% de tous les chercheurs des universités et instituts de recherche suisses sont des citoyens de l'UE. Sans une mise en réseau étroite de ses institutions de recherche, l'Europe n'a aucune chance de rester à la pointe du progrès mondial face au pôle de recherche dominant que sont les États-Unis et aux institutions de recherche asiatiques (en particulier chinoises), qui ne cessent de gagner en puissance. L'innovation au sein des entreprises en Europe en pâtit également. La Suisse a une densité d'entreprises innovantes très élevée en comparaison internationale.

Électricité

Au total, 41 lignes électriques non régulées relient la Suisse au réseau électrique de l'UE. Et 10% du transit d'électricité en Europe passent par la Suisse. Les pays voisins en profitent largement. Jusqu'à 30% de l'électricité échangée entre l'Allemagne et la France passe par la Suisse. Les flux de transit vont continuer à augmenter en raison du tournant énergétique observé en Europe, ce qui va encore surcharger davantage le réseau de transport. Pour stabiliser le réseau électrique européen sur la durée, il est dans l'intérêt des deux parties d'impliquer la Suisse. Les centrales hydroélectriques suisses pourraient, en outre, jouer un rôle important de stockage dans le réseau électrique européen pour compenser les fluctuations de courant des sources d'énergie renouvelables. Une panne d'électricité généralisée en Suisse affecterait inévitablement les réseaux électriques des régions voisines et entraînerait ainsi des charges supplémentaires élevées.

Les intérêts des deux parties prévalent

Des relations stables et étroites entre la Suisse et l'UE ne sont donc pas seulement dans l'intérêt de certains secteurs ou domaines politiques, mais dans l'intérêt général des deux parties. Une fragmentation des réseaux économiques, de recherche et d'approvisionnement européens affaiblit à moyen et à long termes la compétitivité et la résilience de l'ensemble du continent. Outre l'érosion dommageable d'autres parties des accords dits d'intégration au marché et de coopération du fait de leur non-application par l'UE, il convient également de souligner les opportunités manquées faute de nouveaux accords. Celles-ci concernent tous les domaines politiques centraux tels que la politique climatique et la politique de santé, ou encore la numérisation et les services financiers.

Mesures prises par la Suisse pour minimiser les dommages économiques

→ Le Conseil fédéral et le Parlement ont pris plusieurs mesures jusqu'ici pour atténuer les effets négatifs d'une détérioration de la participation au marché intérieur pour les entreprises suisses.

Équivalence boursière

Comme l'UE ne reconnaît toujours pas la réglementation boursière suisse comme équivalente et que l'ordonnance urgente visant à protéger l'infrastructure boursière suisse expire à la fin de l'année, le Conseil fédéral a décidé le 17 novembre 2021 de la prolonger de six mois et de la transposer dans une loi ordinaire ^[12].

Avec cette mesure défensive, le Conseil fédéral satisfait jusqu'ici l'objectif de préserver le fonctionnement du marché suisse des capitaux. L'économie a soutenu cette démarche. Du point de vue du secteur financier, l'objectif stratégique doit toutefois rester la reconnaissance illimitée de l'équivalence de la réglementation boursière suisse par la Commission européenne. La Suisse remplit en effet toutes les conditions techniques.

Dispositifs médicaux

En réaction à la décision de la Commission européenne du 26 mai 2021 de ne plus reconnaître les dispositifs médicaux suisses comme équivalents (et de les soumettre à la réglementation s'appliquant aux pays tiers), le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance suisse sur les dispositifs médicaux (ODim). Cette modification vise à garantir la sécurité d'approvisionnement et la surveillance du marché dans le domaine des dispositifs médicaux en Suisse. Le Conseil fédéral a toutefois durci les dispositions reprises de l'UE (RDM) (Swiss finish). De ce fait, des obstacles importants à l'importation ont été mis en place pour les produits de fabricants étrangers.

L'économie s'y est clairement opposée: les mesures de remplacement dans le domaine des dispositifs médicaux, et notamment le Swiss finish, contreviennent à l'ARM, ne produisent pas l'effet escompté et sont même parfois contre-productives. Fin 2021, une solution pragmatique a été trouvée avec le secteur. Cela aide non seulement l'industrie suisse des technologies médicales, mais également les soins médicaux en Suisse.

Contribution à la cohésion

La Commission européenne a conditionné l'ouverture de négociations sur la participation de la Suisse à «Horizon Europe» à la libération de la deuxième contribution à la cohésion. En libérant sans conditions cette contribution, adoptée en 2019 déjà, la Suisse tenté de sortir d'une spirale où des «thèmes étrangers» sont régulièrement associés à la politique européenne. Le Conseil fédéral a approuvé le protocole d'entente y relatif avec l'UE, le 24 novembre 2021. L'économie soutient cette démarche.

Le débloccage espéré de l'association de la Suisse au programme-cadre de recherche européen «Horizon Europe» se fait toutefois toujours attendre.

Horizon Europe

Le 17 septembre 2021, le Conseil fédéral a décidé d'introduire des mesures transitoires en attendant l'association souhaitée par la Suisse. Ces mesures impliquent le Fonds national suisse, Innosuisse, l'Agence spatiale européenne ESA et d'autres acteurs. Les mesures transitoires prévues ont été soumises au Parlement dans le cadre d'une annonce tardive relative au budget 2022, au cours de la session d'hiver 2021. En outre, le 20 octobre 2021, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) d'assurer le financement des participants suisses aux volets du programme «Horizon Europe» qui leur sont ouverts. D'autres mesures complémentaires et de remplacement seront examinées d'ici à 2023. Elles prendront effet si la Suisse ne parvient pas à participer à «Horizon Europe» en tant que membre à part entière.

L'économie soutient les mesures et le calendrier. Cela dit, ces mesures ne pourront pas compenser entièrement les possibilités qu'une association pleine et entière offre aux chercheurs et aux entreprises d'un pays^[13]. Aussi l'association pleine et entière à «Horizon Europe» reste-t-elle l'objectif principal.

Prévenir les crises dans le secteur de l'électricité

Le 1^{er} décembre 2021, les pays Penta (Belgique, Allemagne, France, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche) ont signé un protocole d'entente avec la Suisse sur la prévention des crises dans le secteur de l'électricité. Ainsi, la Suisse se trouve dans une situation plus favorable pour collaborer avec les pays voisins en cas de problèmes d'approvisionnement, ce qui est jugé positif. La participation au marché de l'électricité européen pourrait limiter la survenue de telles situations de crise mais pas les éviter.

Après l'abandon des négociations: les revendications concrètes de l'économie

→ Le moment est venu d'agir. L'économie s'oppose fermement à une politique «attentiste».

Pour une politique européenne active

En collaboration avec ses membres, l'économie suisse a élaboré des revendications en matière de politique européenne de la Suisse. La question principale est de savoir ce que les milieux économiques attendent de la politique européenne au cours des deux ou trois prochaines années et où placer les priorités. Il est nécessaire d'agir dès maintenant afin de pouvoir trouver des solutions en temps utile dans les domaines prioritaires. Les milieux économiques s'opposent fermement à une politique consistant à attendre que les élections de 2023 soient passées. Le Conseil fédéral ayant abandonné unilatéralement les négociations relatives à l'accord-cadre, il lui appartient désormais de garantir la viabilité de la politique européenne de la Suisse. Les revendications de l'économie sont divisées en quatre thèmes:

1. Décisions de principe
2. Domaines prioritaires et mesures de compensation
3. Propositions institutionnelles
4. Une politique structurelle ciblée pour renforcer l'économie d'exportation

→ La balle est dans le camp du Conseil fédéral.

Décisions de principe du Conseil fédéral pour débloquer la politique européenne

Il est temps d'agir. En matière de politique européenne, attendre entraîne des désavantages politiques et économiques pour notre pays. C'est pourquoi les milieux économiques demandent au Conseil fédéral de s'atteler sans tarder à débloquer la politique européenne. Poursuivre la voie bilatérale est l'objectif reconnu et largement soutenu de la politique européenne de la Suisse – l'UE a elle aussi manifesté son intérêt à plusieurs reprises.

→ Il n'y pas d'autres options en matière de politique européenne équivalentes à la voie bilatérale.

1. Poursuivre les cinq accords bilatéraux dits d'intégration au marché

- Le Conseil fédéral doit prendre une décision de principe sur la reconduction des cinq accords dits d'intégration au marché. S'il souhaite les reconduire, la Suisse doit s'engager clairement à résoudre les questions institutionnelles avec l'UE. En effet, depuis 2018, rien n'indique que l'UE soit prête à reconduire ces accords à moins d'une clarification des questions institutionnelles.
- Si le Conseil fédéral décide de ne pas reconduire les accords dits d'intégration au marché, il doit élaborer une solution de remplacement pour la politique européenne afin de régler les relations économiques. Cela inclut de réexaminer l'option d'un accord de libre-échange global, avec ses avantages et ses inconvénients politiques et économiques.

l'économie suisse est clairement favorable à la poursuite des cinq accords bilatéraux dits d'intégration au marché. À moyen terme, il n'existe pas d'autre option en

matière de politique européenne pour garantir une participation équivalente au marché et qui soit susceptible de réunir une majorité de voix.

2. Élaborer activement un agenda commun

- En se fondant sur les intérêts stratégiques communs de la Suisse et de l'UE, le Conseil fédéral doit rapidement élaborer un agenda et le proposer à l'UE. Celui-ci doit contenir des priorités à court terme pour les deux prochaines années ainsi que des perspectives à moyen terme.
- En ce qui concerne l'horizon à moyen terme, les questions économiques de la voie bilatérale doivent être définies dans la perspective des objectifs fondamentaux et stratégiques des deux parties: le Conseil fédéral et l'UE doivent définir comment ils entendent coopérer en ce qui concerne leurs intérêts stratégiques communs dans les secteurs industriel et financier, la recherche et l'innovation, les infrastructures (transports terrestres et aérien, approvisionnement en électricité) ainsi que dans les politiques climatique et de santé.

3. Imposer activement les intérêts suisses

- L'économie exige la poursuite de l'application de tous les accords bilatéraux en vigueur (*pacta sunt servanda*).
- Si l'UE persiste à refuser d'appliquer les accords existants, des mesures juridiques doivent être examinées et mises en œuvre. Cela comprend également le soutien juridique des entreprises et des organisations qui souhaitent porter plainte et se défendre contre les mesures discriminatoires de l'UE devant les tribunaux. De même, la Suisse doit faire usage des possibilités d'intenter une action en justice auprès de la Cour européenne de justice ou l'OMC en cas de discrimination persistante ou nouvelle.

Domaines prioritaires et mesures de compensation

Domaines prioritaires

Pour l'économie suisse, des solutions doivent être trouvées en priorité dans quatre domaines au cours des deux prochaines années:

- reconnaissance de l'équivalence des réglementations financières s'agissant des pays tiers (réglementation boursière, services financiers), de même qu'accès aux marchés pour les services bancaires et dans le domaine des instruments financiers;
- mesures visant à supprimer des obstacles techniques au commerce concernant les dispositifs médicaux, d'autres produits industriels et procédés de fabrication de médicaments;
- recherche et promotion de l'innovation au sein des entreprises;
- marché de l'électricité et sécurité d'approvisionnement.

Dans ces quatre domaines, les dommages économiques sont considérables pour les entreprises suisses ainsi que pour leurs fournisseurs et clients dans l'UE. La

recherche subit également des inconvénients. Les dommages sont déjà survenus ou surviendront dans les deux années à venir. Et ce, dans l'éventualité où l'UE poursuivrait sa politique de non-application des accords existants, ce que l'on peut supposer à l'heure actuelle. Ces dommages ne peuvent pas être acceptés passivement, mais doivent être minimisés par un ensemble de mesures.

→ **Des mesures permettraient d'atténuer les dommages économiques survenus du fait de l'érosion des accords bilatéraux.**

Mesures de compensation dans les domaines prioritaires

Les dommages directs et immédiats résultant de la rupture unilatérale des négociations relatives à l'accord-cadre doivent être minimisés le plus rapidement possible grâce aux mesures de compensation suivantes:

- Place boursière et financière suisse: améliorer les conditions-cadre fiscales et réglementaires pour renforcer sa compétitivité internationale. Améliorer l'accès transfrontalier au marché des services bancaires et d'investissement depuis la Suisse au moyen de solutions réalisables, conformément à la stratégie du Conseil fédéral en matière de marchés financiers (décembre 2020).
- Dispositifs médicaux: dans l'ODim, il faut écarter les règles qui vont plus loin que la RDM et compliquent les échanges (pas de Swiss finish).
- Recherche et promotion de l'innovation dans les entreprises: si l'UE persiste à refuser l'association de la Suisse au programme-cadre de recherche «Horizon Europe», la Confédération devra investir des moyens supplémentaires dans la recherche et la promotion de l'innovation ces dix prochaines années. Ceux-ci doivent être utilisés pour promouvoir des projets aussi bien en Europe que dans des pays tiers (pour autant que les projets aient un lien suffisant avec la Suisse). La promotion de l'innovation au sein des entreprises doit être développée rapidement en collaboration avec des places économiques de premier plan.
- Politique énergétique: sans accord sur l'électricité avec l'UE, la Suisse a besoin d'une adaptation fondamentale de sa stratégie énergétique. En outre, la Suisse a besoin d'investissements dans la stabilité du réseau.

Ces mesures de compensation doivent être mises en place dès maintenant, car il faudra probablement plusieurs années avant que la politique européenne de la Suisse ne soit complètement débloquée.

→ **Grâce à la numérisation, il est possible d'introduire des mesures de protection salariales plus efficaces et à un coût inférieur.**

Par ailleurs, l'économie préconise d'accroître l'efficacité des mesures de protection salariale et d'accompagnement grâce à la numérisation. Celle-ci simplifierait les inscriptions, les justificatifs et les contrôles. Cela accroît l'efficacité des mesures et réduit les coûts. Avec la numérisation, on peut aussi écourter fortement le délai de préavis.

Revendications institutionnelles: l'économie a besoin de sécurité juridique

Les entreprises suisses ont besoin de sécurité juridique en ce qui concerne les relations économiques avec l'UE. Pour cela, il est indispensable de clarifier les aspects institutionnels.

→ **Les milieux économiques privilégient une solution associant des règles sectorielles et un «accord général régissant la participation au marché».**

Approche sectorielle associée à un accord général régissant la participation au marché

- Il appartient au Conseil fédéral de rechercher et de négocier des solutions institutionnelles en collaboration avec l'UE. Il existe plusieurs possibilités à cet égard.
- Comme les règles institutionnelles ne concernent que les cinq accords dits d'intégration au marché existants (libre circulation des personnes, transports terrestres et aérien, obstacles techniques au commerce, agriculture), elles peuvent également être établies dans les différents accords.
- En outre, des règles fondamentales applicables à tous les accords dits d'intégration au marché peuvent être fixées dans un «accord général régissant la participation au marché».

Synchroniser les accords d'intégration au marché et les reconnaissances de l'équivalence

- Pour les entreprises, la mise à jour en temps utile des accords dits d'intégration au marché par rapport droit communautaire déterminant est essentielle pour la participation au marché commun. Si l'UE bloque cette mise à jour, cela crée des problèmes pour les entreprises.
- Cette synchronisation est particulièrement importante en ce qui concerne les obstacles techniques au commerce ainsi que les transports terrestres et aérien.
- La reconnaissance en temps utile de l'équivalence des réglementations suisses est également importante.

Procédures juridiques de règlement des différends dans l'intérêt de la Suisse

- Un mécanisme de règlement des différends est tout aussi important: si la Suisse et l'UE ne parviennent pas à un accord politique sur une question litigieuse, une procédure juridique équilibrée est nécessaire pour aplanir le différend.
- Des deux côtés, il faut éviter des mesures de rétorsion «à motivation politique» prises au détriment des entreprises.

→ **L'économie exportatrice a besoin de meilleures conditions-cadre.**

Améliorer les conditions-cadre pour l'industrie exportatrice

L'économie d'exportation étant la plus touchée par les «piques» incessantes de l'UE, il est nécessaire de prendre des mesures structurelles pour la renforcer de manière ciblée. Celles-ci sont d'autant plus urgentes que l'UE refuse souvent d'appliquer les accords existants. Pour l'économie extérieure suisse, non seulement les relations avec l'UE, mais aussi le multilatéralisme (OMC) et les relations bilatérales avec d'autres partenaires commerciaux importants jouent un rôle stratégique capital. Parmi ces derniers, les États-Unis et la Chine devraient continuer à gagner en importance. Les champs d'action suivants peuvent donc être esquissés:

- améliorer les bonnes conditions fiscales de la place économique suisse, en tenant compte des standards de l'OCDE;
- étendre systématiquement le réseau d'accords de libre-échange de la Suisse: conclure des accords (en particulier avec le Mercosur, la Malaisie, le Vietnam, les

- États-Unis, l'Inde et l'Australie) et moderniser des accords existants (en particulier avec le Canada, la Chine, le Mexique, le Japon et la Corée du Sud). Pour les accords de libre-échange, viser l'établissement d'un lien avec les règles d'origine (cumul);
- accords dans le domaine du commerce numérique (multilatéral et bilatéral, à part entière ou dans le cadre d'accords de libre-échange);
 - examiner rapidement et proactivement la possibilité de participer à des espaces de libre-échange plurilatéraux, en priorité dans le Pacifique, en Asie, en Afrique (RCEP, PTPGP, ZLECA, par exemple);
 - participer à des initiatives de l'OMC pertinentes, plurilatérales et facilitant les échanges («healthcare products initiative», par exemple);
 - réduire les obstacles non tarifaires au commerce moyennant une harmonisation mondiale (SGH, par exemple);
 - pondérer davantage les priorités de l'économie extérieure: un renforcement de l'économie d'exportation étant décisif pour la Suisse, il est possible de pondérer plus faiblement les intérêts particuliers motivés par des considérations purement intérieures. Entre autres dans les domaines suivants: protectionnisme agricole, interdictions technologiques (interdiction des OGM, par exemple), mesures unilatérales (éviter un Swiss finish avec des prescriptions sur les denrées alimentaires), éviter d'interdire et de restreindre l'exportation de certains produits (produits phytosanitaires, par exemple), examiner les intérêts, entre autres financiers, des syndicats);
 - mettre en œuvre rapidement l'abolition décidée de tous les droits de douane sur l'importation des produits industriels;
 - augmenter l'attractivité de la place économique suisse pour les investissements directs étrangers; renoncer aux contrôles étatiques des investissements et autres mesures protectionnistes;
 - numériser des procédures administratives pour réduire les coûts des entreprises exportatrices;
 - développer la promotion des exportations;
 - développer la protection consulaire des entreprises.

-
1. En Allemagne, par exemple, un impôt sur les plus-values immobilières de 6,5% s'applique dans plus de 90% des cas de vente des parts d'une entreprise comprenant des biens immobiliers. Les sociétés cotées en Bourse sont exemptées de cette obligation, mais pas les sociétés suisses cotées en Bourse - en raison de la non-reconnaissance de l'équivalence boursière.
 2. Calculs d'Avenir Suisse, fondés sur des données de l'Administration fédérale des douanes, Swiss Medtech et Swissmem
 3. Chiffres d'Avenir suisse, fondés sur des données de l'Administration fédérale des douanes, Swissmem, Swiss Medtech
 4. Ibid.
 5. Paul Adrianus van Baal, Mathias Finger: L'accord bilatéral sur l'électricité avec l'UE, dans: bulletin.ch du 19 août 2019; rapport du Conseil fédéral du 26 mai 2021 relatif aux négociations sur un accord-cadre entre la Suisse et l'UE, page 30
 6. Conseiller fédéral Guy Parmelin dans son discours au Congrès suisse de l'électricité, le 1er novembre 2017
 7. Cela correspond à 16,8% de la population résidente permanente. Plus de 430 000 Suisses vivent dans l'UE.
 8. Calculs d'economiesuisse fondés sur les données de l'Office fédéral de la statistique (salaire mensuel médian 2018 + évolution des salaires).
 9. Quelque 70% de toutes les marchandises transportées en Suisse le sont dans des véhicules suisses.
 10. En Suisse et dans les régions voisines d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie, la part de l'industrie dépasse les 20% du PIB, l'objectif déclaré de l'UE.
 11. Parmi les 20 meilleures universités figurant dans le World Universities Ranking 2021, seules 5 institutions britanniques sont encore représentées, mais aucune université de l'UE.
 12. Consultation en cours. Concrètement, le projet complète la loi sur les infrastructures des marchés financiers (LIMF).
 13. En particulier la participation au Conseil européen de la recherche, aux actions Marie Skłodowska-Curie et au Conseil européen de l'innovation